

Orléans, le mercredi 29 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet du Loiret autorise l'ouverture de 7 nouveaux marchés alimentaires dans le département

Le préfet du Loiret, Pierre Pouëssel, a autorisé, par arrêté préfectoral signé le 28 avril 2020, l'ouverture de sept nouveaux marchés alimentaires dans le département. Les nouvelles communes concernées sont Ouzouer-sur-Trézée, Beaugency, La Ferté-St-Aubin, Saran, Trainou, Sully-sur-Loire, Amilly.

Sept communes chargées de l'organisation de marchés alimentaires ont fait savoir à la préfecture que les conditions d'organisation de leur marché et les contrôles mis en place permettaient de garantir le respect des mesures de prévention de la propagation du virus COVID-19.

L'arrêté préfectoral publié le 28 avril 2020 autorise donc, à titre dérogatoire, l'ouverture de sept nouveaux marchés alimentaires, qui respectent bien l'ensemble des mesures sanitaires requises.

Les marchés concernés sont les suivants :

Ouzouer-sur-Trézée : place de la Libération, le dimanche matin.

Beaugency, : avenue Pierre de Félice et rue des Grottes, le mardi matin.

La Ferté-St-Aubin : place de la Halle, le jeudi matin.

Saran : dans le bourg, le samedi matin.

Trainou : place Léon Pierrot, le vendredi matin.

Sully-sur-Loire : boulevard du Champ de Foire, le lundi matin.

Amilly : place de l'Église, le dimanche matin.

CONTACT PRESSE

Colette THÉAS-DUHAMEL
Chargée des relations presse et de la communication
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret
Courriel : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr
Tél. : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28